

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 6 août 2018 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2018-08-111 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. Que l'ordre du jour suivant soit accepté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du mois de juillet 2018.
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ; (voir liste)
5. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
6. Dépôt de la situation financière ; (dépôt des états financier)
7. Rapport des comités ;
 - 7.1
8. Administration ;
 - 8.1 Fermeture de certains chemins remis par le MTQ
 - 8.2 Réparation du tableau de l'heure et température
 - 8.3 Accès à l'information (Québec)
 - 8.4 Autorisation du conseil pour l'activité du 25 août art 105.2 règlement G-100
 - 8.5 Colloque de zone
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Réparation des regards urgent
 - 9.2 Égout pluvial
 - 9.3 Test d'eau Lac Nicolet et Coulombe
10. Sécurité publique ;
11. Voirie ;
 - 11.1 Résolution reddition compte voirie
 - 11.2 Asphalte chemin du Lac Nicolet
 - 11.3 Autorisation des travaux sur l'emprise de la route Gosford Sud
 - 11.4 Lettre de M. Nicol Ouellette
12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Dossier cours municipale (Nouvelle procédure)
 - 12.2 Conduite d'eau pluvial chemin du Lac Nicolet
 - 12.3 Suivi demande de L'ARLN
13. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Formation pour bénévole bibliothèque
 - 13.2 Argent à être remis au comité des fêtes pour le 75^e au montant de 300. \$
provenant des commanditaires de la St-Jean.
14. Affaires diverses ;
 - 14.1 Achat du gâteau pour le 75^e coût +/- 375.00\$

14.2 Résolution pour activités possible sur les terres publiques

15. Liste de la correspondance ;

16. Varia ;

16.2 Fabrique de la Paroisse Saint-André Bessette Communauté de Ham-Nord demande des dons pour la levée de fond pour la réparation du toit de l'église de Ham-Nord.

17. Période de questions ;

18. Levée de la séance.

2018-08-112 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2018.

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 juillet 2018 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de juillet. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 944,88 \$
Salaire DG :	2 797.20 \$
DAS mensuel :	3 459.91 \$
Téléphones :	244,69 \$
Bell Mobilité	82.24 \$
Hydro Québec	1 384.84\$

2018-08-113 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **94 347.55 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

Ministre des Finances (permis alcool) / Fête nationale	89.00
Société Canadienne des postes (timbres & lettres)	166.60
Société Canadienne des postes (Bla Bla) / Fête nationale	29.19
Promospect (location matériel) / Fête nationale	316.18
Receveur Général du Canada (DAS)	950.57
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 509.34
Alain Laviolette, courtier (consultant assurances)	300.00
Promospect (location matériel) / Fête nationale	316.18
Yannick Lacroix, magicien / Fête nationale	750.00
Jocelyn Larrivée (méchoui) / Fête nationale	2 367.34
Visa Desjardins (achats divers)	547.44
Société St-Jean-Baptiste (matériel) / Fête nationale	373.00
André Henri, maire	890.00
Michel Prince, conseiller	342.48
Christine Marchand, conseillère	342.48
Rémy Larouche, conseiller	342.48
Claude Caron, conseiller	342.48
Jonatan Roux, conseiller	342.48

Gilles Gosselin, conseiller	342.48
Groupe Environex (mai)	266.18
Hydro-Québec (éclairage public / mai)	252.93
Bell Mobilité inc. (juin)	82.24
Bureau en gros (juin)	94.26
Buropro (juin)	324.90
La Capitale (juillet)	922.99
Entretien Général Lemay (travaux)	488.65
Épicerie du Coin (achats divers)	392.40
Excavation Marquis Tardif inc. (travaux chemins)	4 055.05
Gesterra (mai, juillet)	6 508.14
Groupe Environex (juin)	605.35
Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	358.44
Hydro-Québec (salle municipale)	642.33
Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	81.19
Hydro-Québec (quai)	49.95
Hydro-Québec (station pompage / égouts)	448.76
Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (avocate / mai)	5 658.65
Robert Lemay (1er versement - contrat pelouse)	487.50
Sogetel (juillet)	244.69
Vivaco Groupe Coopératif (juin)	191.60
Chauffage J.N.F. inc. (plan protection fournaise)	217.30
Communication 1er choix inc. (activation cellulaire étudiant)	40.24
La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) / adhésion	100.00
Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 883.38
Ville de Disraëli (quote-part / versement #3)	1 717.48
Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #2)	21 454.00
MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #4)	26 164.00
Total du salaire de la D.G. :	2 797.20
Total des salaires & déplacements :	6 158.03

TOTAL : 94 347.55 \$

2018-08-114 6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (ÉTATS FINANCIERS 2017):

La présentation des états financiers de l'année 2017 a été effectué par M. Serges Leblanc, comptable et déposés à la séance du conseil. Le rapport a été remis aux membres du conseil municipal et aux personnes présentent dans la salle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Claude Caron et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE le rapport financier de l'année 2017 a été accepté.

7. RAPPORT DES COMITÉS :

7.1 SUIVI SUR LA FÊTE DU 75^E

Michel Prince fait mention de l'événement de la fête du 75^e

8. ADMINISTRATION

2018-08-115 8.1 FERMETURE ABOLITION ET CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE 161

ATTENDU QUE la municipalité se prévalant des pouvoirs et prérogatives que lui accordent les articles 4 (par.8) et 66 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q 2005, c6) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, ferme et abolit, à toutes fins que de droits, la ou

les parcelles des routes situées hors emprises de l'ancienne route 34 nommée aujourd'hui route 161.

ATTENDU QUE l'assiette de l'ancienne route 34 sans désignation cadastrale passe sur des terrains adjacents à la route 161;

ATTENDU QUE la municipalité désire fermer et abolir le chemin et qu'elle est d'avis que ce chemin n'est pas utilisé à des fins d'utilités publiques;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis favorable à céder pour un 1.00\$ la portion de l'ancienne route 34 aujourd'hui nommée route 161 fermée par la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Michel Prince et résolu à l'unanimité :

D'affirmer la fermeture et l'abolition d'une partie de l'ancienne route 34 aujourd'hui sous le nom de la route 161 tel qui est présentée au projet de plan cadastral de rénovation au dossier # 1033233 mandat 1284 feuillet 21 E14-010-1604 et 21 E14-010-1603 dans la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

QUE tous les honoraires professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de cession seront à la charge du cessionnaire;

Que les personnes désignées pour signer les documents au nom de la municipalité sont André Henri, maire et Thérèse Nolet Lemay, directrice générale.

2018-08-116 **8.2** **REPARATION DU TABLEAU DE L'HEURE ET TEMPERATURE**

Nous éprouvons des problèmes avec l'affichage de l'heure et de la température sur notre tableau électronique actuellement.

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que l'évaluation des coûts soit faite avant d'effectuer la réparation si possible. La présence M. Prince si possible serait préférable.

2018-08-117 **8.3** **ACCES A L'INFORMATION (QUEBEC)**

Attendu que nous avons reçu une demande de se présenter à la commission d'accès aux documents à Québec le 29 août 2018.

Attendu que la demande a été déposée par Madame Thérèse Landry

Attendu que la raison de cette demande était l'émission d'un chèque émis par la municipalité à M. Réal Tremblay. C'était les frais de remboursement de la demande de dérogation mineure présentée par M. Réal Tremblay. La demande n'était pas recevable à ce moment.

Sur demande des membres du conseil le chèque qui avait été conservé a été montré devant public qu'il n'avait jamais été encaissé par aucune des parties.

En conséquence il est proposé par Jonatan Roux, appuyé par Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'un deuxième chèque remplaçant celui émis en 2004 au montant de 100.00\$ soit remis immédiatement devant le public à M. Réal Tremblay.

2018-08- 118

8.4 AUTORISATION DU CONSEIL POUR L'ACTIVITE DU 25 AOUT
ART 105.2 REGLEMENT G-100

Attendu que le comité des fêtes de Sts-Martyrs désire obtenir l'autorisation d'utiliser l'espace au quai municipal pour la traversée du Lac Nicolet dans le cadre du 75^e anniversaire de la municipalité.

En conséquence il est proposé par Rémy Larouche, appuyé par Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que l'activité est autorisée sur le site de la municipalité tel que prévue à l'article 105.2 du règlement G-100

2018-08-119

8.5 COLLOQUE DE ZONE

Attendu que le colloque de zone aura lieu à Kingsey Falls au coût de 250.00\$ pour les deux personnes DG et adjointe.

9.0 AQUEDUC ET EGOUTS ;

9.1 REPARATION DES REGARDS URGENT

Dossier reporter

9.2 ÉGOUT PLUVIAL

Dossier reporter

9.3 TEST D'EAU LAC NICOLET ET COULOMBE

A titre d'information les analyses sont faites comme prévu.

10. SECURITE PUBLIQUE ;

11. VOIRIE ;

2018-08-120

11.1 RESOLUTION REDDITION COMPTE VOIRIE

Attendu que le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a versé une compensation de 53 738.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété

Pour ces motifs

Sur proposition de Michel Prince

Appuyée par Christine Marchand

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

11.2 ASPHALTE CHEMIN DU LAC NICOLET

Dossier reporter

2018-08-121 11.3 AUTORISATION DES TRAVAUX SUR L'EMPRISE DE LA ROUTE GOSFORD SUD.

M. Michel Prince quitte la table puisque le dossier le concerne personnellement à 19h 21. M. Michel Prince a également été absent de l'atelier de travail lorsqu'il a été discussion de ce sujet en après-midi

Attendu que des travaux de réparation sur le système sanitaire du 60 Gosford Sud doit être réalisés pour être conforme.

Attendu qu'il est possible que les travaux touchent à l'emprise du chemin Gosford Sud.

En conséquence il est proposé par Claude Caron, appuyé par Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que le conseil autorise les travaux nécessaires au propriétaire du 60 Gosford Sud sur l'emprise de la municipalité.

Monsieur Michel Prince revient à la table du conseil à 19h24

11.4 LETTRE DE M. NICOL OUELLETTE

Le dossier est remis à l'inspecteur

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 DOSSIER COURS MUNICIPALE (NOUVELLE PROCEDURE)

Monsieur Claude Caron va vérifier les modifications apporter

12.2 CONDUITE D'EAU PLUVIAL CHEMIN DU LAC NICOLET

Dossier à l'étude

12.3 SUIVI DEMANDE DE L'ARLN

Une réponse négative a été remise au nom du conseil municipal par M. Gilles Gosselin. Plusieurs étapes à suivre obligatoirement avant l'engagement d'une dépense.

13 LOISIRS ET CULTURE ;

2018-08-122 13.1 FORMATION POUR BENEVOLE BIBLIOTHEQUE

Sur proposition de Rémy Larouche, appuyé de Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que la formation pour les bénévoles de la bibliothèque est autorisée.

2018-08-123 13.2 ARGENT A ETRE REMIS AU COMITE DES FETES POUR LE 75^E AU MONTANT DE 300. PROVENANT DES COMMANDITAIRES DE LA ST-JEAN.

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que l'argent reçue pour la fête nationale en dons pour le 75^e anniversaires de la municipalité au montant de 300.00 \$ soit remis au Comité des fêtes.

14. AFFAIRES DIVERSES ;

2018-08-124 14.1 ACHAT DU GATEAU POUR LE 75^E COUT +/- 375.00\$

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que la municipalité paye le gâteau du 75^e pour la traversée du Lac Nicolet au montant de 375.00\$ +/-.

2018-08-125 14.2 RESOLUTION POUR ACTIVITES POSSIBLE SUR LES TERRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que les terres publiques qui se trouvent sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens occupent 12 % de son territoire, pour une superficie globale de près 13 km² et qu'elles constituent le principal massif de forêt publique de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les terres publiques des Saints-Martyrs-Canadiens ne sont pas visées par aucun contrat d'approvisionnement de matière ligneuse et qu'elles n'ont pas fait l'objet de travaux d'aménagement forestiers significatifs ni d'aucune planification globale pour tous les autres usages potentiels (produits forestiers non-ligneux, chasse, récréotourisme, villégiature, etc.) depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les emplois reliés à la foresterie, le récréotourisme, la villégiature et la présence de sentiers contribuent à offrir une meilleure accessibilité aux terres publiques pour les citoyens et que celles-ci sont sources de retombées économiques intéressantes si elles étaient aménagées et gérées en conséquence;

CONSIDÉRANT que les gens de la Direction régionale Estrie-Montréal-Chaudière-Appalaches-Laval-Montérégie- Centre-du-Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ont indiqué, au cours des derniers mois, qu'ils débutaient un processus devant mener à l'élaboration d'un plan régional de développement des terres publiques (PRDTP) pour les régions mentionnées ci-dessus;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu qu'une caractérisation des terres publiques soit effectuée au cours de l'année en cours et qu'un processus de consultation et concertation soit mis en place au cours de l'année subséquente afin qu'un plan de développement des terres publiques puisse être rédigé pour 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Prince, appuyé par la conseillère Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens manifeste son grand intérêt à participer et à être impliquée au processus de consultation et concertation devant mener à la rédaction d'un plan de développement des terres publiques;

QUE la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens salue le projet de rédaction d'un plan de développement des terres publiques et offre son appui au MERN pour la réalisation de celui-ci;

QUE la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens invite la MRC d'Arthabaska à participer au processus devant mener à la rédaction d'un plan de développement des terres publiques et qu'elle continue de l'appuyer vis-à-vis la mise en valeur de celles-ci.

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

1. Matériel d'information sur les maladies transmises par les tiques et les moustiques/Nouveauté maladie de Lyme MRC Drummond
2. Société de sauvetage
3. Info bénévole
4. Table de concertation pour les personnes âgées
5. Plan d'action de la Sécurité publique
6. L'ARTERRE service de maillage pour faciliter ;'accès au monde agricole
7. Information sur les piqûres de moustiques

16. VARIA ;

16.1.1 REMBOURSEMENT DE PRET

2018-08-126 Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que le prêt de 350 000. \$ soit remboursé à la caisse Desjardins.

**16.2 FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-ANDRÉ BESSETTE
COMMUNAUTÉ DE HAM-NORD DEMANDE DES DONNS POUR LA
LEVÉE DE FOND POUR LA RÉPARATION DU TOIT DE L'ÉGLISE
DE HAM-NORD.**

Après information prise au bureau du Ministère des Affaires Municipales nous ne pouvons remettre un montant d'argent pour l'église de Ham-Nord. La Loi nous l'interdit.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Rémy Larouche à 20h 30